

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T028

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de branchement EU de la société CEMEX BETONS SUD EST
Chemin des Macreuses HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 01/02/2024 jusqu'au 16/02/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP, 16 allée de la palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **30 JAN. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le-Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 30 JAN. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

CHEMIN DES MACREUSES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

☒ METROPOLE

☐ DEPARTEMENTALE

☐ COMMUNALE

☐ PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... BRONZO TP

Adresse 16 ALLEE DE LA PALUN 13700 MARIGNANE

Tél./FAX 06 03 28 22 10

Mail lionel.giorgi@veolia.com

POUR LE COMPTE DE

de la Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 01/02/2024 au 16/02/2024

Durée des travaux: 3 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Branchement EU de la société CEMEX BETONS SUD EST

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

☒ Oui ☐ Non

☒ DAET

☐ 3m* Longueur Tranchées

☐ TRAVAUX DE NUIT

☐ Voirie moins de 3 ans

☒ STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

☒ 30 KM/h

☒ ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

☒ DANGER

☐ ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

☒ CHAUSSEE RETRECIE

☐ ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou déstagement

☒ TRAVAUX 1/2 chaussée

☒ Passage VL et PL

☒ CONES DE SIGNALISATION

☒ PROTECTION DES PIETONS

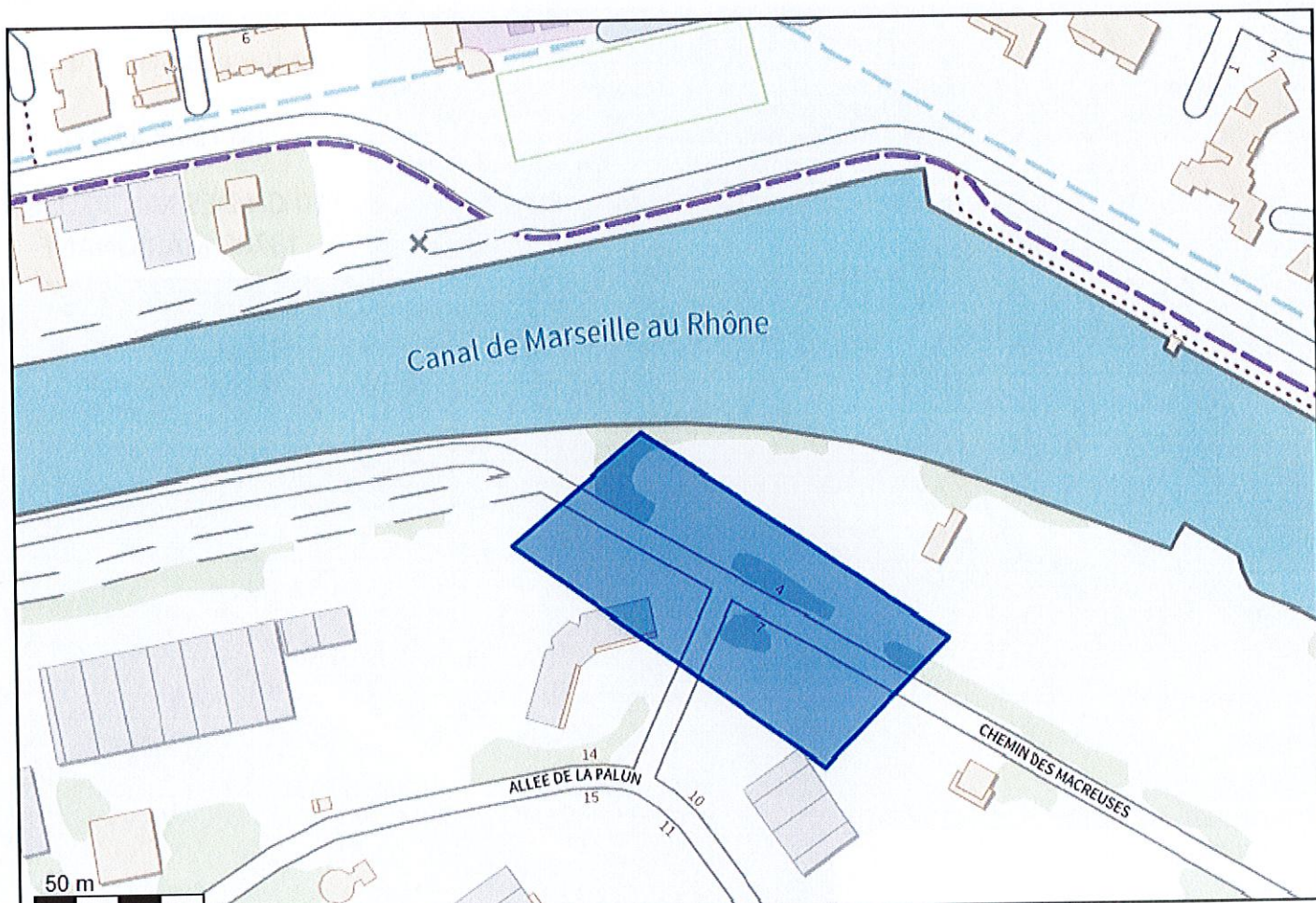
☒ BALISAGE DU CHANTIER

☐ INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

ASOS MAL D.E.



(43.409188 5.200761);(43.408900 5.200289);(43.408315 5.201416);(43.408651 5.201877);(43.409188 5.200761);

CEMEX BETONS SUD EST

06.19.23.47.37

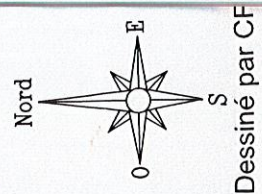
10 CH DES MACREUSES
13700 MARGNANE

Déchèterie

SIGNATURE :

350 mm

3 ml - 160 mm



LEGENDE :

Périmètre PNROAD



